



## Fonds de soutien à la médecine familiale Termes de référence

### Fonds de soutien à la suppléance pour des activités de recherche spécifiques

**But :** Lors de discussions sur *l'Engagement envers le plan stratégique* durant l'assemblée du DMF du 5 novembre 2021, les membres du corps professoral ont souligné que pour améliorer l'accessibilité à la recherche ils souhaitent bénéficier de temps protégé pour mener des activités. Pour la plupart des membres du corps professoral, les travaux de recherche se déroulent en dehors des heures d'ouverture des cliniques et de nombreux programmes de financement actuels ne permettent pas de verser une rémunération au chercheur/à la chercheuse. En 2022, un montant de 100 000 \$ du fonds de réserve a été accordé attribué à cette fin; un montant de 45 000 \$ a été décerné.

**Recommandation :** Pour du temps protégé d'une valeur de 1 000 \$ par jour, afin de soutenir des tâches de recherche spécifiques telles que l'achèvement d'un manuscrit pour publication, la collecte de données, ou l'analyse de données. La valeur de 1 000 \$ par jour équivaut à l'embauche d'un suppléant ou d'un remplaçant pour une journée clinique. Le chercheur/La chercheuse sera responsable d'embaucher un(e) suppléant(e). **Le montant maximal demandé par chercheur/chercheuse est jusqu'à 10 jours ou 10 000 \$ pour la durée de vie de la subvention.**

#### Termes de référence

- Les demandes de soutien à la suppléance doivent être présentées à l'équipe des affaires professorales sur une base trimestrielle.
- Dans les formulaires de candidature, les demandes de financement doivent inclure une solide justification de l'activité de recherche (500 mots maximum).
- Les activités admissibles peuvent comprendre des demandes de subventions; la collecte et l'analyse de données; la rédaction de manuscrit et la préparation des demandes de promotion. Les activités non admissibles comprennent la participation à une conférence ou à un atelier/cours.
- Les directeurs d'unités peuvent présenter des demandes pour l'élaboration de projets au stade précoce par un membre du corps enseignant clinique. La priorité sera accordée aux activités collaboratives impliquant plusieurs membres du corps enseignant clinique.
- Les candidats admissibles comprennent les membres du corps professoral qui bénéficient d'un soutien financier tel que PRIME qui ne bénéficient pas de temps protégé pour leurs activités de recherche. Les chercheurs cliniques qui bénéficient de temps protégé et de soutien pour mener des activités de recherche ne sont pas admissibles.
- Les candidats admissibles doivent occuper le rang de professeur(e) adjoint(e) ou un rang supérieur.
- Les demandes seront examinées par l'équipe exécutive de leadership et les candidats retenus feront parvenir les factures à la directrice. Les factures approuvées doivent indiquer que les fonds ont servi à embaucher un suppléant au cours des journées dont il est fait mention dans la demande et qu'ils ont servi aux activités de recherche.
- Les résultats attendus devront inclure des demandes de promotion remplies, des manuscrits publiés, etc., qui seront examinés par le directeur/la directrice de recherche.

**Plus récente mise à jour : 10 octobre 2023**